Tours (37) : Abdullah, migrant somalien connu pour des faits d’agressions sexuelles, se moque de son interdiction de paraitre dans le département… il a des démarches à faire pour son titre de séjour et pourrait rester en France

24/08/2024 à 18h05



Un homme en colère prend place dans le box des prévenus, mercredi 21 août 2024. (…) Abdullah, 52 ans, s’exprime d’une manière particulièrement véhémente, au grand dam de l’interprète présente à ses côtés.

Ce n’est pas la première fois que le quinquagénaire comparaît devant le tribunal judiciaire de Tours (Indre-et-Loire). Le 27 mars 2024, il avait été condamné à six mois de prison ferme pour des faits d’agressions sexuelles. À titre de peine complémentaire, il avait interdiction de paraître en Indre-et-Loire pendant un an.

Un impératif qu'il n'a pas respecté. Il quitte la maison d'arrêt de la rue Henri-Martin, le 25 juillet 2024, et reste à Tours afin d'obtenir le renouvellement de sa carte de séjour. Quelques jours plus tard, le 18 août, il est ainsi surpris dans le secteur de la gare par une patrouille de police. Originaire de Somalie, Abdullah ne parle pas couramment français, mais suffisamment pour comprendre qu'il est interpellé.

Le vice-procureur Joël Patard relève le *« rapport épidermique du prévenu avec la justice et les femmes »*, tout comme son *« caractère extrêmement psychorigide et querelleur »*. Autant d'éléments d'inquiétude qui le pousse à requérir huit mois de prison ferme, ainsi que la révocation totale d'un précédent sursis de huit mois.

« Cela ne justifie pas seize mois de prison », s'oppose Me Modestie Corde, qui demande au tribunal *« une certaine forme de clémence »*. Une demande entendue par les magistrats qui condamnent Abdullah à deux mois de prison ferme, avec maintien en détention.

La Nouvelle République